



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trois septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

- Présents M.M. :** VELAY R. – CORPORANDY P. – NOËL M.-J. – DAVID J.-P. – REDELSPERGER A.-M. – PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – COLLE E. – DROGREY C. - AUTHIER- J.-C. – CERESA C.
- Pouvoirs M.M. :** FACCHINI M. à MICOL G.
GALTRAIN P. à REDELSPERGER A.-M.
VIZZA E. à PEYRE J.
ZATILLA A. à VELAY R.
- Absents M.M. :** AUTRAN C. – PIGNATO L. – GRILLI N.

Les conseillers présents, au nombre de douze, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Marie-Jo NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du compte-rendu du 24 juin 2015

Monsieur Pierre CORPORANDY, premier adjoint, demande à ce que soit mentionné, au point n°1 « Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015 » que Monsieur le Maire a proposé de voter contre le reversement intégral du FPIC à la communauté de communes. Celui-ci a rappelé que la commune de Puget-Théniers supporte en effet déjà d'importantes charges de centralité, un certain nombre d'équipements profitant aux habitants de l'intercommunalité tandis que seule la commune en assure les frais de gestion.

Monsieur Pierre CORPORANDY a expliqué que le FPIC avait été prévu en recettes au budget de la CCAA, suite à un premier vote de principe à l'unanimité des conseillers communautaires en faveur du reversement du FPIC à la communauté de communes. A l'inverse, le FPIC n'avait pas été prévu au budget de la commune.

Le vote à bulletin secret a été demandé par Monsieur le Maire. Le tiers des membres présents s'étant prononcé en faveur du vote à bulletin secret, à savoir : Robert VELAY, Nathalie GRILLI, Jean-Claude AUTHIER et Claudia CERESA, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci a eu lieu.

Après débat, le Conseil Municipal a approuvé le reversement de l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes Alpes d'Azur par 10 voix pour et 8 contre.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

1. VOIRIE 2015

Monsieur le Maire et Monsieur Gérard MICOL, conseiller délégué à la voirie, présentent au Conseil les différents travaux qu'il serait souhaitable de voir effectuer au titre de la voirie 2015 :

INTITULE	MONTANT € H.T.
CHEMIN DU PLANET - Aménagement pour récupération des eaux pluviales	43 670,00
STADE DU SAVET ACCES VESTIAIRES	25 745,00
PARKING Marcel ISNARDY - Réfection de la chaussée	12 500,00
ROUTE DU SAVET - Sécurisation	19 750,00
ROUTE DU FRAGET - Sécurisation	12 000,00
BOULEVARD FRANCOIS BOYER - Sécurisation	3 500,00
PLACE MAILLOL / PARKING Marcel ISNARDY - Sécurisation	3 500,00
CHEMIN PIETONNIER F. Boyer / P.N. - Sécurisation	7 600,00
CHEMIN DU GRALET - Réfection de la chaussée	33 800,00
PLACE MAILLOL / PARKING ANCIENNE GENDARMERIE - Récupération des eaux pluviales	2 500,00
CHAPELLE DES PENITENTS - Réfection de la toiture	9 500,00
SOURCE DU DEROUBET - Réalisation d'un périmètre de protection	12 050,00
TOTAL	186 115,00

Le coût total de ces travaux a été estimé à 186 115,00 € H.T. Le Maire propose au Conseil de solliciter du Conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux au titre de la dotation cantonale 2015 et de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. REPARTITION DES AMENDES DE POLICE DRESSEES EN 2013 – DOTATION 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de réaliser des travaux de sécurisation sur les voies communales dans le cadre de la répartition des amendes de police dressées en 2013 et faisant l'objet de la dotation 2015

Le projet, d'un montant de 43 358,85 € HT concerne la mise en œuvre de travaux de signalisation horizontale et l'acquisition et la pose de panneaux de police et de glissières mixtes.

Monsieur le Maire propose de solliciter du Conseil départemental, au titre des amendes de police, une subvention à hauteur de 30% du coût HT des travaux.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES 2014/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les factures concernant le déneigement des voies communales pour l'hiver 2014/2015, pour un montant de 12 098,46 € TTC.

FOURNISSEUR	DATE FACTURATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
CG 06	13/02/2015	394,68	394,68
CG 06	13/02/2015	394,68	394,68
SAS DALMASSO FRERES	30/04/2015	10 281,00	11 309,10
TOTAL		11 070,36	12 098,46

Monsieur le Maire propose de solliciter du Conseil départemental la subvention la plus élevée possible.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4. PARTICIPATION AUX TRAVAUX PROGRAMMES PAR COTE D'AZUR HABITAT – RESIDENCES « LA MAIRIE » ET « LOU SAN ESTEVE »

Madame Marie-Jo NOEL, deuxième adjointe, informe le Conseil Municipal que Côte d'Azur Habitat, dans le cadre de son plan pluriannuel de travaux d'entretien de son patrimoine, et suite au diagnostic établi en concertation avec la commune, a fait part de sa volonté d'entreprendre des travaux de réhabilitation sur les résidences « La Mairie » et « Lou San Estève ». Il s'agit, dans un premier temps, de remplacer les menuiseries extérieures et les volets en bois par du PVC.

Afin de financer ces travaux, Côte d'Azur Habitat demande à la commune et/ou à la communauté de communes une participation financière à hauteur de 20% minimum.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la location des appartements bénéficie directement à Côte d'Azur Habitat et non à la commune. Il explique également que, lors des premiers échanges avec Côte d'Azur Habitat, il était question d'une participation aux travaux de rénovation à hauteur de 10%.

Monsieur le Maire propose de participer aux travaux pour la résidence « La Mairie », dans un premier temps, car il s'agit de la plus ancienne, et ce à hauteur de 20% HT.

Monsieur Pierre CORPORANDY indique qu'il convient avant tout de terminer la régularisation foncière en cours avec Côte d'Azur Habitat et de prévoir qu'en contrepartie de la participation communale aux travaux, il soit rétrocédé à la commune la propriété foncière du terrain vacant situé au pied des immeubles et actuellement entretenu aux frais de la commune.

La délibération est ajournée.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1

L'ouverture du nouveau camping municipal nécessite d'importants investissements en termes d'équipements : mobilier, matériel de protection incendie, alarme incendie, panneaux de signalétique, électroménager, cuisine équipée... Une ouverture de crédits sur l'opération n°149 « mobilier et équipement du camping » s'avère nécessaire.

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie associative, explique également qu'il serait nécessaire de disposer d'une salle pour mettre en place des cours collectifs de fitness (la salle de musculation étant déjà occupée par les agrès). Il propose pour cela d'aménager la salle de squash, sous-utilisée. Cet aménagement nécessite certains travaux d'isolation et la pose de miroirs muraux. Il convient pour cela de créer une opération d'investissement « salle de fitness ».

Section d'investissement :

En dépenses :

Compte 2135-21/149 :	Equipement et matériel camping	28 000,00
Compte 2135-21/152 :	Salle de fitness	10 000,00
Compte 2313-23/17 :	Aménagement urbain	- 38 000,00

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

6. VOTE DES HORAIRES ET TARIFS DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°73/2013 du 19 décembre 2013 fixant les tarifs aux différentes activités du Centre Sportif. Il indique qu'il convient de modifier les tarifs afin que les Pugétois bénéficient d'un tarif préférentiel et propose une entrée en vigueur au 5 septembre.

Il propose les tarifs suivants :

SALLE DE REMISE EN FORME				
	Entrée simple	Carte 10 entrées (validité : 3 mois)	Carte 1 mois (de date à date)	Carte annuelle (de date à date)
Adulte (18 ans et +) Pugétois – 10% de réduction sur les abonnements	7 €	54 €	36 €	270 €
Adulte (18 ans et +) Non Pugétois	7 €	60 €	40 €	300 €
SAUNA				
	Entrée simple			
Adulte (18 ans et +)	5 €			
TENNIS				
	Le court (1 heure)			
Adulte et enfant	10 €			

Les horaires proposés, à partir du 5 septembre 2015, sont les suivants :

Salle de remise en forme :

Lundi : 14h00-20h00

Mardi : 14h00-21h00

Mercredi : 12h00-20h00

Jeudi : 15h00-21h00

Vendredi : 12h00-19h00

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. MODIFICATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire explique au Conseil Municipal que les missions à accomplir au sein de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement se complexifiant, du fait notamment de l'évolution des normes et de la mise en place du SPANC à venir, il convient de créer un emploi de technicien.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24.06.2015

Le Maire propose à l'assemblée,

1. La création d'1 poste permanent de technicien, à temps complet.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière / grade	Catégorie	Situation actuelle	Situation nouvelle	Observation
Filière administrative				
Attaché	A	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint administratif 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	Temps de travail effectif : 80%
Filière technique				
Technicien	B		1 poste à temps complet	Création de 1 poste permanent à temps complet - Régie de l'eau
Agent de maîtrise principal	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	Régie de l'eau
Adjoint technique principal première classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint technique 1ère classe	C	3 postes à temps complet	3 postes à temps complet	
Adjoint technique 2ème classe	C	6 postes à temps complet	6 postes à temps complet	Dont 1 poste "régie de l'eau" Dont 1 temps de travail effectif : 90%
Filière culturelle				
Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Filière police municipale				
Garde champêtre chef	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
TOTAL AGENTS TITULAIRES		17	18	
Agents non titulaires				
Responsable des affaires culturelles	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Animateur territorial - service sport, culture, animations, associations	B	1 poste non permanent à mi-temps	1 poste non permanent à mi-temps	
Adjoint animation 2ème classe	C	1 poste non permanent à temps complet	1 poste non permanent à temps complet	
Agent polyvalent des services administratifs	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	Emploi avenir
Technicien régie de l'eau	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	Emploi avenir
Educateur sportif	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet	6 mois dans l'année
Ajoint administratif 2ème classe	C	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet	CUI
Agent d'entretien	C	3 postes à temps non complet	3 postes à temps non complet	
Agent d'accueil piscine	C	1 poste saisonnier à temps non complet	1 poste saisonnier à temps non complet	6 mois dans l'année
Adjoint administratif 2ème cl. - bureau d'accueil touristique	C	2 postes non permanents à temps complet	2 postes non permanents à temps complet	
Adjoint technique 2ème classe	C	2 postes non permanents à temps complet	0 poste non permanent à temps complet	Fin des emplois non permanents
Adjoint technique 2ème classe	C	1 poste non permanent à temps non complet	0 poste non permanent à temps non complet	
Intermittents du spectacle (musiciens, régisseur générale, techniciens, chargé de production)		8 postes non permanents à temps complet	8 postes non permanents à temps complet	
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		25	22	
TOTAL		42	40	

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

8. SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE A 892 POUR PERMETTRE L'ACCES A LA PARCELLE A 1049

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 mai 2015 approuvant la vente des parcelles cadastrées section A n°301P et 892P à M. Jean-Marc PIGNATO.

Suite à la réalisation de cette vente, la parcelle 892P est desservie par la partie 892P restant propriété de la commune ; il y a donc lieu d'accorder une servitude de passage à titre gratuit pour la desserte des parcelles nouvellement vendues à M. Jean-Marc PIGNATO mais également à M. Eric FERRER, propriétaire dans la parcelle 1049 elle aussi enclavée.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9. ANNULATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 63/2014 du 28 mai 2014, a été créée une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement des camping-cars sur le parking du centre sportif de la Condamine. Il indique que, la gestion de l'aire de camping-cars relevant désormais des gérants du camping, conformément à la convention d'occupation temporaire du domaine public communal du 16 juin 2015, envoyée en Préfecture le 17 juin 2015, il n'y a plus lieu de conserver la régie qui était attachée à cette gestion.

Il propose donc au Conseil de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement des camping-cars.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

10. ANNULATION DE LA REGIE D'AVANCE CLSH 8-16 ANS

Monsieur le Maire indique que la régie d'avance du CLSH des 8-16 ans avait été créée en 2000 lorsque la commune était en charge de la gestion du CLSH. Cela n'étant plus le cas, il propose au Conseil de supprimer cette régie.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

11. ANNULATION DE LA REGIE D'AVANCE DE LA MAISON DES JEUNES

Monsieur le Maire indique que la régie d'avance de la Maison des Jeunes avait été créée en 2003 lorsque la commune était en charge de la gestion et du fonctionnement de la Maison des Jeunes. Cela n'étant plus le cas, il propose au Conseil de supprimer cette régie.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Gérard MICOL demande à ce que le garde effectue des tournées plus régulières sur les parkings situés aux abords du collège afin de faire respecter la délimitation des emplacements. Il ajoute qu'il serait nécessaire d'établir un recensement des véhicules gênants en vue d'une verbalisation.
- Monsieur Gérard MICOL indique qu'il conviendrait de revoir le stationnement sur la route de la Croix, au-dessus des HLM. Des véhicules sont stationnés en tout sens et mettent en danger les autres véhicules et les passants.
- Monsieur Gérard MICOL suggère qu'une caméra de vidéosurveillance soit installée au cimetière afin de prévenir les éventuelles dégradations et infractions. Monsieur Patrick JACQUEMOUD explique que cela est aujourd'hui compliqué du fait que le système informatique actuel est saturé.
- De même, il conviendrait d'étudier la possibilité d'installer une autre caméra de vidéosurveillance sur le pont à haubans, en direction du parking et de l'hôpital. Une demande de devis sera effectuée.
- Monsieur Pierre CORPORANDY demande si des dossiers existent sur la faisabilité d'une nouvelle caserne de pompiers à Puget-Théniers.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 20h45.

La Secrétaire



Marie-Jo NOEL

Le Maire



Robert VELAY